

1835, sur la liste républicaine modérée d' Eure-et-Loir, il fut élu, au 2^e tour de scrutin (18 octobre), le 3^e sur 4, par 37,605 voix sur 63,940 votants et 81,439 inscrits. M. Paul Deschanel débuta à la tribune, le 28 juin 1836, en défendant, dans l'intérêt de l'agriculture nationale, la taxe sur les céréales; ce fut un début oratoire des plus éclatants, auquel la Chambre entière et la presse de toute opinion applaudit avec une rare unanimité. Il traita le même sujet le 17 février 1837, avec un nouveau succès: la surtaxe fut votée par 312 voix contre 133. Le 29 février 1838, il aborda la politique extérieure, et fit, à propos du budget des affaires étrangères, une éloquente apologie du protectorat exercé par la France sur les catholiques d'Orient. Après ce discours, le sultan envoya au jeune député les insignes de grand-croix du Medjidid et de grand officier de l'Osmanie. Le 29 octobre 1838, dans la discussion du budget de la marine, il critiqua, dans un discours très remarqué, la situation de notre matériel naval, l'insuffisance de notre flotte de combat surtout au point de vue de la vitesse, et les abus invétérés de l'administration de la marine.

M. Paul Deschanel qui a voté, en juin 1836, contre l'expulsion des princes, s'est prononcé, à la fin de la législature, pour le rétablissement du scrutin uninominal, pour l'ajournement indéfini de la révision de la constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté illimitée de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

Outre de nombreux articles au *Journal Officiel*, à la *Revue politique et littéraire*, au *Journal des Débats*, où il écrit depuis 1877, on a de lui : *La Question du Tonkin* (1833); — *La Politique Française en Océanie* (1834); — *Les Intérêts français dans l'Océan pacifique* (1837); — *Orateurs et hommes d'Etat* (1838); — *Figures de femmes* (1839); — *Figures littéraires* (1839) : ouvrages couronnés tour à tour par la Société de géographie commerciale et par l'Académie Française.

DESCHANGÉ (EUGÈNE-FÉLIX), représentant en 1871, né à Rouvrais-sur-Othain (Aouise) le 9 août 1832, était notaire à Longuyon, lorsqu'il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Moselle à l'Assemblée nationale, le 7^e sur 9, par 42,065 voix sur 76,731 votants et 89,830 inscrits. Après le vote des préliminaires de paix par l'Assemblée de Bordeaux il donna sa démission avec tous ses collègues de l'Alsace et de la Lorraine; mais, après l'invitation adressée par l'Assemblée aux députés des départements dont une portion était restée française, de reprendre leur siège à l'Assemblée, MM. Deschango et Bamberger rentrèrent au parlement. M. Deschango s'assit à la gauche républicaine et vota: contre la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre l'acceptation de la démission de Thiers, contre l'arrêté, contre les enterrements civils, contre le septennat, contre le maintien de l'état de siège, contre le ministère de Broglie, pour la dissolution, pour l'amendement Wallon, pour l'amendement Pascal Duprat, pour les lois constitutionnelles.

Aux élections du 20 février 1876, M. Deschango échoua dans l'arrondissement de Briey, avec 6,149 voix contre 8,279 données à l'élu, M. de Ladoucette, et renonça à la vie politique.

DESCLAIS (JACQUES-ALEXANDRE), représentant en 1848, né à Caen (Calvados) le 4 avril 1801, mort à Caen le 28 février 1870, était le fils d'un marchand frippier de Caen et le dernier de seize enfants. Il fit de brillantes études au lycée de Caen, entra au séminaire de Bayeux, fut ordonné prêtre en 1825 et fonda une institution à Pout-Evêque. En 1830, il fut nommé curé desservant de Cresserons (Calvados), où son inépuisable charité et sa tolérance lui conquirent rapidement une très grande popularité. Élu, le 23 avril 1848, représentant du Calvados à l'Assemblée constituante, le 10^e sur 12, par 49,571 voix (le procès-verbal ne mentionne ni le chiffre des votants ni celui des inscrits), il prit place parmi les républicains modérés de la nuance du *National*, fit partie du comité de l'instruction publique, et vota: pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour le décret sur les clubs, contre la proposition Proudhon, s'abstint sur les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, ot se prononça contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, pour la réduction de l'impôt du sel, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute Cour, contre l'amnistie générale, pour l'ordre du jour Oudinot, pour l'interdiction des clubs, pour l'amnistie des transportés, pour le blâme de la dépêche Léon Faucher. L'élection du prince L.-Napoléon à la présidence de la République (10 décembre 1848), l'avait sensiblement rapproché de la droite. Après la session, il rentra dans la vie privée.

DESCLOZEUX (LOUIS-FRANÇOIS-PIERRE-RENARD), député aux Cinq-Cents, né à Courville (Eure-et-Loir) le 27 août 1759, mort à Paris le 1^{er} janvier 1836, était commissaire près les tribunaux civil et criminel du département de Seine-et-Oise, lors qu'il fut élu, le 27 germinal an VI, député de Seine-et-Oise au Conseil des Cinq-Cents, par 165 voix sur 191 votants. Il y appuya (3 messidor an VI) le projet sur les testaments militaires; fit décider (4 thermidor) que les cousins-germains pourraient être membres d'une même administration; déposa un rapport (14 prairial an VII) sur « une demande des propriétaires du jeu de paume de Versailles, dans lequel les membres patriotes de l'Assemblée constituante se réunirent le 21 juin 1789, pour prononcer le serment de ne pas se retirer avant d'avoir décrété une Constitution; » ce rapport avait pour but d'autoriser le Directoire à donner à ces propriétaires un domaine national, de valeur égale à celui du jeu de paume, lequel deviendra domaine national (adopté); fit voter (3 messidor) la mention honorable sur une adresse des habitants de Sainois (Seine-et-Oise), dénonçant au Corps législatif une proclamation du « prétendu Louis XVIII. »

Le concours prêté par Desclozeux au coup d'Etat de brumaire lui valut, en l'an VIII, le poste de conseiller à la cour d'appel de Paris. Il fut destitué de ces fonctions à la seconde Restauration pour avoir signé, pendant les Cent-Jours, l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire.

DESCLOZEUX (ERNEST), député de 1846 à 1848, né à Paris le 8 juin 1802, mort dans sa propriété de Costebelle (Var) le 8 novembre 1867, fit de brillantes études au collège Bourbon, suivit les cours de la faculté de droit, et fut assez longtemps premier clerc chez un avoué. En 1824, il entra avec Vitet, Sainte-

Beuve, etc., à la rédaction du journal *le Globe*, et fut, en 1827, un des promoteurs de l'association politique, qui, en organisant la résistance pacifique par la voie de la presse, contribua surtout au succès de l'opposition libérale cette même année. Le gouvernement de Jaillot le fit entrer dans la magistrature, d'abord comme conseiller auditeur à la cour royale de Paris, puis comme substitut du procureur général près la même cour. Maître des requêtes au Conseil d'Etat (1837) et chef de la division des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice, il fut nommé, en 1841, secrétaire général du ministère de la justice, et conseiller d'Etat. Le 1^{er} août 1846, le 1^{er} collège électoral des Hautes-Alpes (Embrun) l'élit député, par 100 voix sur 141 votants et 151 inscrits, contre 38 voix au député sortant, M. Allier. Il siégea au centre. La révolution de février 1848 l'éloigna de la vie politique. Sous l'Empire, il reentra dans l'administration, comme recteur de l'Académie de Caen en 1858, et de celle d'Aix en 1860. Dans les premiers jours de septembre 1867, il demanda sa mise à la retraite et mourut quelques semaines après. Commandeur de la Légion d'honneur.

DESCORCHES. — Voy. **SAINTE-CROIX** (COMTE DE).

DESCORDES (PIERRE-JEAN-BAPTISTE), député aux Cinq-Cents, et de 1820 à 1827, né à Angoulême (Charente), le 1^{er} avril 1760, mort à Poitiers (Vienne), le 2 octobre 1836, était avocat à Angoulême avant la Révolution. Accusateur public près le tribunal d'Angoulême, il fut élu, le 23 germinal an V, député de la Charente au Conseil des Cinq-Cents, par 175 voix sur 198 votants; le 8 fructidor an V, il fit une motion d'ordre pour qu'il fût formé une commission de cinq membres chargée de proposer un projet pour régulariser les destitutions prononcées par le Directoire contre les administrateurs. Sans emploi pendant la durée de l'Empire, M. Descordes fut nommé adjoint au maire d'Angoulême le 3 avril 1816, et fut élu député, le 13 novembre 1820, par le collège de département de la Charente, avec 175 voix sur 310 votants et 365 inscrits. Il siégea dans la majorité ministérielle, et fut successivement réélu, le 10 août 1822, par 146 voix sur 234 votants et 328 inscrits, contre 64 voix à M. Vallier, juge, et 23 à M. Terrasson de Montleau; et le 25 février 1824, dans le 1^{er} arrondissement électoral de la Charente (Angoulême), avec 206 voix sur 390 votants et 497 inscrits, contre 75 voix à M. Albert, président du tribunal. A la fin de cette législature (1827), M. Descordes ne se représenta plus et quitta la vie politique.

DESCOURS (LAURENT), député de 1857 à 1870, né à Lyon (Rhône), le 20 janvier 1814, mort à Vichy (Allier), le 23 août 1882, s'occupa d'abord d'affaires commerciales, puis acheta une charge d'agent de change à Lyon en 1845, et devint le syndic de la compagnie (1852); il céda sa charge en 1867. Conseiller municipal de Lyon depuis 1846, chevalier de la Légion d'honneur en 1854, membre du conseil général du Rhône depuis 1855 pour le canton de Moruant, il fut élu, le 22 juin 1857, comme candidat officiel, député de la 8^e circonscription du Rhône au Corps législatif, par 19,288 voix sur 22,817 votants et 36,069 inscrits, contre 3,220 voix, à M. Frédéric Morin, candidat de l'opposition. Il fit constamment partie, dans cette législature et dans les suivantes, de la commis-

sion du budget et de nombreuses commissions financières, et vota avec la majorité dynastique. Il présida, en 1858, le conice agricole de Givors, fut promu officier de la Légion d'honneur, le 6 août 1862, et réélu député, le 1^{er} juin 1863, par 11,686 voix sur 16,186 votants et 24,645 inscrits, contre 3,885 voix à M. Ernest Picard, et 431 à M. Lontillon. Ses électeurs le renvoyèrent encore à la Chambre, aux élections générales du 24 mai 1869, avec 11,440 voix sur 13,771 votants et 25,566 inscrits contre 7,243 voix à M. Ernest Picard; le 15 août suivant, il fut nommé commandeur de la Légion d'honneur. Il vota la déclaration de guerre à la Prusse, et reutra dans la vie privée à la révolution du 4 septembre 1870. Chevalier de l'ordre de Saint-Maurice et Lazare et commandeur de Notre-Dame de Guadalupe.

DESCOUTILS DE MERLEMONT (CHARLES-LOUIS), député au Conseil des Anciens, né à Merlemont (Oise) en 1799, mort à Paris, le 23 mars 1810, était « bourgeois à Beauvais », lorsqu'il fut élu, le 23 germinal an V, député de l'Oise au Conseil des Anciens, par 199 voix sur 226 votants. Il inclina du côté des royalistes et fut arrêté au 18 fructidor; c'est la seule circonstance où son nom figure au *Moniteur*.

DESCROTS D'ESTRÉES (FRANÇOIS-BERNAUD), député en 1791, né à Saint-Didier (Allier), le 21 janvier 1733, mort en 1797, avait suivi la carrière militaire sous l'ancien régime; il était maréchal de camp et grand-croix de Saint-Louis, lorsque le département de l'Allier l'élut, le 30 août 1791, à l'Assemblée législative, le 7^e et dernier, par 225 voix sur 312 votants. Il fit partie du comité militaire, et il ne figura aux procès-verbaux de cette assemblée que par le décret suivant qu'il fit adopter, le 27 août 1792 :

« D'après les demandes faites et adressées au ministre de la guerre par des officiers étrangers qui, depuis l'époque de la guerre, sont entrés au service de la France, et ont obtenu de l'emploi dans les armées françaises; et, d'après le rapport de son comité militaire concerté avec sa commission extraordinaire, l'Assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète que les officiers qui ont abandonné depuis l'époque de la guerre, ou qui abandonnent les drapeaux des puissances étrangères en guerre avec la France pour embrasser la cause de la liberté, jouiront des mêmes avantages qui ont été accordés aux sous-officiers et soldats étrangers par son décret du 2 août, et que les dispositions de ce décret leur serait communes. »

M. Descrots d'Estrées ne fit pas partie d'autres assemblées.

DESCURET-LABORDE (JEAN), député en 1789, né à Mauléon (Basses-Pyrénées), le 18 mars 1736, mort à Mauléon, le 9 décembre 1810, était notaire à Mauléon et administrateur de l'hospice, lorsque le pays de Soules le nomma, en 1789, député aux Etats-Généraux. Le *Moniteur* ne mentionne pas le nom de ce membre obscur de la majorité de l'Assemblée constituante.

DESEILLIGNY (ALFRED-NICOLAS PIERROT), député de 1869 à 1870, représentant en 1871 et ministre, né à Paris, le 9 mai 1828, mort à Paris, le 17 avril 1875, était le fils d'un ancien proviseur du lycée Louis-le-Grand. Neveu de M. Schneider, il prit, en 1853, la direction des usines du Creusot, dont il devint maire plus tard, épousa sa cousine, Mlle Schneider, en

1868, et fut nommé, dans les premiers mois de 1867, administrateur des mines de Decazeville. Le 24 mai 1869, les électeurs de la 3^e circonscription de l'Aveyron l'éluèrent, avec l'appui de l'administration, député au Corps législatif par 18,414 voix sur 36,472 votants et 41,568 inscrits, contre 18,097 voix à M. Gibiel. Il s'associa à la politique de l'empire libéral, soutint le cabinet Ollivier, et vota la déclaration de guerre à la Prusse.

Le 8 février 1871, le département de l'Aveyron l'élut représentant à l'Assemblée nationale, le 6^e sur 8, avec 56,215 voix sur 65,273 votants et 118,224 inscrits. Il prit d'abord place au centre gauche, dont il devint vice-président, fut l'un des quinze représentants adjoints à MM. Thiers et Jules Favre pour discuter les préliminaires de paix, parla sur la fabrication des armes de guerre, sur l'impôt des matières premières, sur la proposition Casimir Périer (impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels), fit partie de la commission des expositions internationales, et vota : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée; il fut aussi, en 1872, membre de la commission du budget. En 1873, il quitta le centre gauche pour passer au centre droit, et devint un des adversaires de la politique plus nettement républicaine de M. Thiers. Il vota, le 24 mai, pour l'acceptation de la démission de Thiers, et, le lendemain, accepta dans le cabinet de Broglie, le portefeuille des Travaux publics. Il se prononça pour la circulaire Pascal, pour l'arrêté contre les enterrements civils, et pour le septennat. Ce dernier vote ayant provoqué un remaniement du ministère, M. Desailly accepta dans le nouveau cabinet de Broglie (26 novembre 1873) le portefeuille de l'Agriculture et du Commerce, prit souvent la parole, comme ministre, sur le budget, sur les impôts nouveaux, etc., et vota pour le maintien de l'état de siège et pour le ministère de Broglie qu'il suivit dans sa chute, le 16 mai 1874. Il se prononça encore contre le retour du parlement à Paris, contre la dissolution, contre l'amendement Wallon, contre l'amendement Pascal Duprat, pour les lois constitutionnelles. Il mourut de la fièvre typhoïde pendant la législature. Il était conseiller général de l'Aveyron depuis le 8 octobre 1871 pour le canton d'Aubin, et chevalier de la Légion d'honneur. On a de lui : *Influence de l'éducation sur la moralité et le bien-être des classes laborieuses* (1868), ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.

DESESCOUTES (THOMAS-JOSEPH), député en 1789, né à Coulommiers (Seine-et-Marne), le 13 février 1736, mort à Coulommiers, le 2 décembre 1791, était marchand de bois et maître-tanneur à Coulommiers. Le 20 mars 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par le bailliage de Meaux; dans la séance du 1^{er} juin 1789, il fut nommé par ses collègues l'un des deux adjoints du doyen des communes. Le *Moniteur* ne mentionne pas autrement son nom : il donna d'ailleurs sa démission de député le 19 mai 1790, et mourut l'année d'après.

DES ESSARTS (EUGÈNE-CHARLES-MARIE), représentant en 1848, né à Longueville (Manche), le 4 mai 1802, mort à Caen (Calvados), le 26 novembre 1869, entra dans la magistrature sous la Restauration comme substitut du procureur du roi près le tribunal de Coutances, puis passa procureur du roi à Bayeux, et substitut du procureur général à Caen. Ses opi-

nions libérales le firent nommer par le gouvernement de juillet conseiller à la cour de Caen; il n'en fit pas moins la guerre à ce gouvernement, et se présenta à la députation, le 1^{er} août 1846, comme candidat de l'opposition, dans le 6^e collège de la Manche (Perriers), où il échoua avec 45 voix contre 259 données à l'élu, M. Rihouet. Après la révolution de février, le département de la Manche l'élut, le 23 avril 1848, représentant à l'Assemblée constituante, le 15^e et dernier, par 46,794 voix (les chiffres des votants et des inscrits ne figurent pas au procès-verbal). Il siégea parmi les républicains modérés du parti de Cavaignac, fut membre du comité de la justice, et vota : pour le banissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le décret sur les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Causidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre le droit au travail, pour les félicitations en l'honneur du général Cavaignac, pour la réduction de l'impôt du sel, contre la proposition Râteau, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, contre l'amnistie générale, contre l'ordre du jour Oudinot, contre l'interdiction des clubs, contre l'amnistie des transportés, pour le blâme de la dépêche Léou Faucher. L'élection du prince Louis-Napoléon à la présidence de la République l'avait rapproché de la gauche. Il ne fut pas réélu à la Législative, reprit ses fonctions judiciaires, et devint président de chambre à Caen. Chevalier de la Légion d'honneur.

DESFOSSÉS (CHARLES-LOUIS-JEAN, VI-COMTE), député en 1789, né dans le département de l'Aisne en 1737, exécuté à Paris le 26 juillet 1794, avait été lieutenant de carabiniers, et habitait Compiègne, lorsqu'il fut élu, le 22 mars 1789, député de la noblesse aux Etats-Généraux par le bailliage de Vermandois. Il siégea dans la minorité et donna sa démission le 17 décembre 1790. Son nom ne figure au *Moniteur* qu'à l'occasion de sa condamnation à mort prononcée le 8 thermidor an II; sa femme Marguerite Scheffer, fut condamnée à mort le même jour, la veille de la chute de Robespierre.

DESFOSSÉS (JOSEPH-ROMAIN), dit ROMAIN-DESFOSSÉS, représentant en 1840, ministre et sénateur du second Empire, né à Goussou (Finistère) le 8 décembre 1793, mort à Paris le 25 octobre 1864, servit comme mousse, à neuf ans, à bord du *Cassard*, passa aspirant de 2^e classe, à douze ans, sur la canonnière commandée par son père, lieutenant de vaisseau, s'embarqua pendant plusieurs années, devint enseigne de vaisseau (septembre 1819), lieutenant de vaisseau (décembre 1828), et fut attaché à l'état-major de l'amiral Grivel, préfet maritime à Brest. Capitaine de la corvette *la Loire* (10 avril 1837), il fit croisière dans le Levant comme capitaine de vaisseau en second sur l'*Iéna*, et accompagna le prince de Joinville (1838) à l'affaire de Saint-Jean d'Ulloa. Capitaine de vaisseau (31 juillet 1841), il commanda en chef (1844-1847) la station de Madagascar, conclut un traité avantageux avec l'imam de Mascate, fit une démonstration navale contre Madagascar, et, à son retour en France, fut nommé contre-amiral 27 septembre 1847). Il était major général de la marine à Brest, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1840, représentant du Finistère à l'Assemblée législative, le 3^e sur 13, par 56,384 voix sur 86,640 votants et 150,165 inscrits. Il siégea dans la majorité, et

fut appelé par le prince-président; le 31 octobre 1849, au ministère de la marine et des colonies. A ce poste, il fit voter une indemnité aux propriétaires d'esclaves dépossédés, et demanda pour la presse des colonies une législation sévère; sur sa proposition, l'île de Nooka-Hiva fut désignée comme lieu de déportation. Lorsque *L.-Napoléon* se sépara de la majorité en révoquant le général Changarnier de ses fonctions de commandant de la garde nationale (janvier 1851), le contre-amiral Romain-Desfossez quitta le ministère, et fut appelé au commandement en chef de l'escadre du Levant. Vice-amiral (11 juin 1853), membre du conseil d'amirauté, président du comité des travaux de la marine, il fut nommé sénateur le 20 mars 1855. Commandant de l'escadre d'évolution, il reçut la reine d'Angleterre à Cherbourg (février 1858), et, pendant la guerre d'Italie (1859), commanda l'escadre de la Méditerranée et de l'Adriatique. Après cette campagne, il bombardait Tétuan, pour venger une insulte faite au drapeau, et fut promu amiral (9 juillet 1860). Grand officier de la Légion d'honneur (9 août 1850), grand croix (31 décembre 1859). On a de lui deux mémoires adressés au ministre de la marine en 1857, l'un sur la transformation de la marine, l'autre sur les nouveaux moyens de défense de nos ports.

DESFRAŒAIS-DELOLME (JEAN-MARIE, CHEVALIER), représentant aux Cent-Jours, né à Bouliet (Ardèche) le 13 novembre 1758, mort à une date inconnue, était fils de Christophe-Théophile Desfrançais et de Marie-Magdeleine Demeure. Juge-mage à Annonay avant la Révolution, il devint successivement président du tribunal de district d'Annonay, président de l'administration municipale, assesseur du juge de paix et maire de la ville. L'empereur le créa, le 12 novembre 1809, chevalier de l'Empire. Le 12 mai 1815, le collège de département de l'Ardèche l'élut représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 40 voix sur 74 votants. Il quitta la vie politique après cette courte législature.

DESGRANGES (LÉOPOLD-GRÉGOIRE), député en 1791, né à Luxeuil (Haute-Saône) en 1759, mort à Arches (Vosges) le 12 décembre 1816, appartenait à une famille de fabricants de papier, et était propriétaire, avec son frère Claude-Joseph, des papeteries de Saint-Bresson, Plombières, Arches et Archettes, situées la première en Franche-Comté, les autres en Lorraine. Le 29 août 1791, il fut élu député de la Haute-Saône à l'Assemblée législative, le 6^e sur 7, par 195 voix sur 345 votants. Il siégea obscurément dans la majorité, car le *Moniteur* ne mentionne pas son nom. Le 11 juin 1792, il écrivit à la *Gazette nationale*: « Le sieur Prudhomme m'a calomnié dans son journal des *Révolutions de Paris*, n° 151, pages 405 et 496. Je me contenterais de la mépriser, si tout honnête homme ne devait à la société d'arrêter les furieux qui la troublent; je ne perdrai pas mon temps à répondre à ses fausses inculpations; mais je déclare que je vais le traduire par devant les tribunaux qui en feront justice. C'est la seule justification que je publierai. »

Après la session, M. Desgranges se retira à sa papeterie d'Arches, où il mourut.

DESGRAVES (GEORGES), membre de la Convention, député aux Anciens, puis de 1809 à 1815, et représentant aux Cent-Jours, né à Saint-Georges (Charente-Inférieure), le 1^{er} no-

vembre 1751, mort à Paris le 4 mars 1834, était négociant à Saint-Pierre-d'Oléron. Élu, dans la Charente-Inférieure, député suppléant à l'Assemblée législative de 1791, il ne fut pas appelé à y siéger, et fut de nouveau, le 8 septembre 1792, élu 2^e suppléant à la Convention, par 432 voix sur 516 votants; il fut admis à siéger, le 5 floréal an III, par voie de tirage au sort. Dans la séance du 3 fructidor an III, il fit un long discours sur les moyens de terminer la révolution, et conclut en demandant « que le peuple seul fasse le choix de ses représentants, avec la faculté d'élire au Corps législatif les membres de la Convention nationale. » Cette proposition excita quelques murmures et ne fut pas adoptée. Le 23 vendémiaire an IV, il fut élu député de la Charente-Inférieure au Conseil des Anciens, par 184 voix sur 307 votants; il devint secrétaire de l'Assemblée (2 thermidor an IV) et déposa (18 ventôse an V) un rapport important sur la contrainte par corps. Son dévouement au premier consul et à l'Empereur fut soutenu par l'espoir et peut être par la promesse d'entrer au Corps législatif; dans une lettre du 28 brumaire an XII, il se plaignit à Lemercier « de lui avoir fait croire qu'il serait agréé comme candidat, quand, sur les instances de M. Regnault de St-Jean-d'Angely, on a désigné Ratiot, Duret, Demissy et Augier. » Il n'entra au Corps législatif comme député de la Charente-Inférieure, que le 2 mai 1809, par le choix du Sénat conservateur. Il y siégea jusqu'à la fin de la législature (1815), et fut élu, le 10 mai de la même année, représentant de l'arrondissement de Mareuilles à la Chambre des Cent-Jours, par 26 voix sur 48 votants, contre 22 voix à M. de Corrençon. Il ne fit pas partie d'autres assemblées. Il figura dans la députation qui présenta à Louis XVIII, le 1^{er} février 1819, la demande de rétablissement de la préfecture à Saintes.

DESGROUAS (CHARLES-FRANÇOIS-GRÉGOIRE-MICHEL-ETIENNE), membre de la Convention, né à Bellême (Orne) le 9 février 1747, mort à Mortagne (Orne) le 18 avril 1816, était procureur de la commune de Mortagne, lorsqu'il fut élu, le 12 septembre 1792, 5^e suppléant à la Convention par le département de l'Orne, à la pluralité des voix sur 554 votants. Il fut admis à siéger, dès le début de la session, en remplacement d'André, élu, mais non acceptant. Il siégea à la Montagne, sans s'y faire remarquer. car le *Moniteur* ne mentionne son nom qu'à l'occasion du procès de Louis XVI. Il dit au 2^e appel nominal (la sanction du peuple): « Je dis oui! J'ajoute que qui craint les assemblées primaires doit les craindre aussi pour la sanction de la Constitution. » Au 3^e appel nominal, il répondit: « La mort. »

DESHAYES (JEAN-FRANÇOIS), représentant aux Cent-Jours, né à Grand-Camp (Eure) le 4 octobre 1753, mort à Rouen (Seine-Inférieure) le 2 août 1836, était fils de Jean Deshayes et de Jeanne Fleury. Il fit sa carrière dans la magistrature, fut nommé (an IV) commissaire du pouvoir exécutif près la commission municipale de Bernay, puis (an VI) substitut près le tribunal civil et criminel de l'Eure. Chevalier de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), il fut appelé, à la réorganisation des tribunaux, aux fonctions de substitut du procureur général près la cour de Rouen (25 mars 1811). Il était procureur impérial à Evreux, lorsqu'il fut élu, le 8 mai 1815, représentant de l'arrondissement d'Evreux à la Chambre des Cent-Jours.

par 41 voix sur 76 votants. Après la session, il reprit ses fonctions judiciaires.

DESHAYES (ACHILLE-NICOLAS), représentant en 1848, né à Sarreguemines (Moselle), le 23 décembre 1802, mort à Paris le 7 juillet 1873, fit son droit, se fit inscrire au barreau de Sarreguemines, et fut nommé, en 1830, substitut du procureur du roi dans cette ville. Il donna bientôt sa démission pour se consacrer à l'exploitation de ses propriétés situées à Weidshheim, dans l'arrondissement de Sarreguemines, et refusa constamment toute fonction publique. Élu, le 23 avril 1848, représentant de la Moselle à l'Assemblée constituante, le 4^e sur 11, par 92,189 voix, sur 97,423 votants et 111,534 inscrits, il siégea dans le groupe modéré que dirigeait le général Cavaignac, fit partie du comité de l'administration départementale et communale, et vota : pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Rateau, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, contre l'amnistie générale, pour l'ordre du jour Oudizot, pour l'interdiction des clubs, contre l'amnistie des transportés, pour le blâme de la dépêche Léon Faucher. Après la session, M. Deshayes reprit ses occupations agricoles.

DESHAYES. — Voy. MARCÈRE (DE).

DESHERMEAUX (LOUIS-ALEXIS-ARSENE VALLETTE, BARON), député de 1834 à 1839, né à Marvejols (Lozère) le 24 juin 1795, mort à Rochefort (Puy-de-Dôme) le 28 février 1868, était ancien magistrat, et inscrit au barreau de Marvejols, lorsqu'il fut élu, le 24 janvier 1834, député du 3^e collège électoral de la Lozère (Marvejols), par 105 voix sur 190 votants et 218 inscrits, contre 84 voix à M. Bruu de Villevet, ancien député, en remplacement de M. du Cayla de Montblanc, démissionnaire. Il siégea dans la majorité ministérielle, et fut réélu, le 21 juin 1837, par 104 voix sur 195 votants et 216 inscrits contre 90 voix à M. Vidal. Il quitta la vie politique après cette législature.

DESHOMMETS. — Voy. MARTAINVILLE (MARQUIS DE).

DESJARDINS (ALBERT-MICHEL), représentant en 1871, né à Beauvais (Oise), le 28 avril 1838, neveu du maréchal Sébastiani, fit ses études au lycée Louis-le-Grand, se fit recevoir docteur en droit et agrégé à la Faculté de Paris en 1872, et fut nommé professeur de procédure civile et criminelle à la même Faculté. Le 8 février 1871, il fut élu représentant de l'Oise à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 8, par 44,894 voix sur 73,957 votants et 118,866 inscrits. Il siégea au centre droit, à côté de son collègue de la Faculté, M. Bathie, et prit une part importante aux débats du parlement. Lors de la discussion sur l'admission du duc d'Aumale et du prince de Joinville, il proposa un ordre du jour ainsi conçu : « Considérant que la validation par l'Assemblée des élections de l'Oise et de la Haute-Marne investit les élus de ces départements de la plénitude de leurs droits, l'Assemblée passe à l'ordre du jour. » (Rejeté.) Il fut nommé secrétaire de l'Assemblée, prit la parole

sur la réorganisation de l'armée, fut rapporteur de la loi sur le jury, déposa le projet de loi relatif à la répression de l'ivresse, et monta à la tribune lors de la discussion des lois sur le travail des enfants dans les manufactures, sur le conseil supérieur de l'enseignement, etc. Il contribua à la chute de M. Thiers, et, après l'organisation du septennat, devint sous-secrétaire d'Etat à l'Instruction publique, du 20 novembre 1873 au 10 mars 1875, défendit à la tribune le budget et les propositions de ce ministère, et, le 11 mars 1875, passa, dans le nouveau cabinet Dufaure, au sous-secrétariat de l'Intérieur. M. Desjardins soutint devant la Chambre les idées de son ministre, M. Buffet : suppression des députés des colonies, sévérités contre la presse, etc. Pendant cette législature, il vota : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour l'acceptation de la démission de Thiers, pour l'arrêt contre les enterrements civils, pour le septennat, pour le maintien de l'état de siège, pour le ministère de Broglie, contre le retour du parlement à Paris, contre la dissolution, contre l'amendement Wallon, contre l'amendement Pascal Duprat, pour les lois constitutionnelles. Candidat aux élections du 20 février 1876, il échoua dans la 2^e circonscription de Beauvais, avec 2,687 voix contre 7,910 voix à M. Léon Chevreau, conservateur, élu, et 4,256 à M. Laffineur, républicain. Il se démit alors de ses fonctions de sous-secrétaire d'Etat, et reprit sa chaire à la Faculté de droit de Paris. Il a collaboré à la *Revue critique de législation et au Journal de Paris*, et a publié : *Essai sur les plaideyers de Démophile* (1862); *De l'enseignement du droit d'après Bacon* (1804); *De l'histoire critique des lettres* (1866); *Le pouvoir civil au concile de Trente* (1869); *les Moralistes français du xv^e siècle* (1870); *Traité de droit commercial maritime* (1878); etc.

DESJOBERT (AMÉDÉE), député de 1833 à 1848, représentant en 1848 et en 1849, député de 1852 à 1853, né à Orsay (Seine-et-Oise), le 15 janvier 1796, mort à Paris, le 28 avril 1853, s'adonna dans sa jeunesse à l'étude des sciences physiques et à l'agriculture, compléta son instruction par des voyages en France et à l'étranger, et appliqua les observations recueillies par lui à l'exploitation de sa propriété de Rieux, près Neufchâtel (Seine-Inférieure). Nommé conseiller général de la Seine-Inférieure en 1830, et maire de Rieux, il se présenta, le 21 octobre 1830, comme candidat à la députation dans le 8^e arrondissement électoral de la Seine-Inférieure (Neufchâtel), où il échoua avec 45 voix contre 326 données à M. Hély d'Oissel, élu. Il ne fut pas plus heureux aux élections de l'année suivante (5 juillet 1831), dans le même arrondissement électoral, devenu le 9^e de la Seine-Inférieure; il n'obtint que 244 voix contre 334 à M. Hély d'Oissel. Mais ce dernier étant décédé, les électeurs de Neufchâtel furent convoqués à nouveau, le 1^{er} mars 1833, et cette fois M. Desjobert l'emporta avec 303 voix (592 votants, 394 inscrits), sur M. Charles de Gerniny, ancien député, 235 voix. Il prit place à gauche, et siégea sans interruption jusqu'à la révolution de 1848, ayant été successivement réélu : le 21 juin 1834, par 346 voix sur 641 votants et 904 inscrits, contre 290 voix à M. de Bellozanne; le 4 novembre 1837, par 405 voix sur 761 votants et 929 inscrits; le 2 mars 1839, par 418 voix sur 685 votants et 925 inscrits; le 9 juillet 1842, par 507 voix sur 609 votants et

1,049 inscrits, contre 74 voix à M. Duhallay ; et le 1^{er} août 1846, par 588 sur 765 votants et 1,042 inscrits, contre 145 voix à M. Hély d'Oisel. Il se fit remarquer dans ces différentes législatures par l'obstination avec laquelle il combattit, à la tribune et par des brochures, la colonisation de l'Algérie. Membre du conseil supérieur de l'agriculture, disciple de Smith et de Say en économie politique, c'est au nom de leurs principes qu'il s'opposa à la création de tout nouvel établissement colonial et maritime, tant en Océanie que sur la côte occidentale de l'Afrique, à Madagascar et en Algérie. En 1835, il fit partie de la commission chargée de procéder à une enquête sur le tabac ; il prit aussi une part active aux travaux de plusieurs commissions de douanes. En politique, il vota avec le groupe qui suivait les inspirations d'Odilon Barrot.

Après la révolution de Février, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 19, par 142,867 voix (les chiffres des votants et des inscrits manquant au procès-verbal). Il siégea d'abord parmi les républicains modérés de la nuance du *National*, fit partie du comité des finances, renouvela ses protestations contre l'occupation de l'Algérie, et vota : pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le décret sur les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, contre la réduction de l'impôt du sel, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, pour l'interdiction des clubs, contre l'amnistie des transportés. Depuis l'élection de L. Bonaparte à la présidence de la République (10 décembre 1848), il s'était rallié à sa politique. Le 13 mai 1849, le même département le réélut à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 16, avec 108,510 voix sur 146,223 votants et 213,301 inscrits. Le concours qu'il prêta aux vues personnelles du prince-président, sauf sur la question algérienne, lui valut, aux élections du 29 février 1852, d'être candidat officiel au Corps législatif dans la 3^e circonscription de la Seine-Inférieure, qui l'élut député par 22,259 voix sur 22,708 votants et 36,910 inscrits. Il mourut l'année suivante. Il a publié : *La Question d'Alger* (1837) ; *l'Algérie en 1838* ; *l'Algérie en 1844*.

DESLOGES (ALPHONSE-DÉSIRÉ), député de 1878 à 1881 et de 1885 à 1889, né à Joinville (Calvados) le 14 mai 1828, est un des grands propriétaires-agriculteurs du Calvados. Maire de Janville et conseiller-général pour le canton de Troarn, il se présenta, le 5 mai 1878, dans la 2^e circonscription de Caen, à l'élection motivée par le décès de M. Joret des Clozières. Il disait dans sa profession de foi : « Comme je suis partisan énergique des idées d'ordre qui, seules, peuvent assurer la prospérité d'une nation, je veux la sécurité de la prospérité et de la famille ; je veux le calme à l'intérieur et la paix avec l'étranger. Ces idées et ces principes sont les vôtres ; vos votes l'ont toujours prouvé, et, j'en suis sûr, le prouveront encore. » Élu par 5,914 voix, sur 10,834 votants et 15,900 inscrits, il se fit inscrire au groupe de l'Appel au peuple, et vota avec les bonapartistes, notamment contre les projets de réforme de l'enseignement primaire présentés par M. Jules Ferry. Aux élections générales du 21 août 1881, il échoua,

dans la même circonscription, avec 5,220 voix contre 5,693 données à l'élu, M. Mauger. Mais au scrutin de liste du 4 octobre 1885, porté sur la liste conservatrice du Calvados, il fut élu, le 4^e sur 7, avec 52,140 voix sur 89,064 votants, et 117,207 inscrits. Il reprit sa place à la droite bonapartiste, et se prononça contre les ministères opportunistes ou radicaux qui occupèrent le pouvoir ; il a voté, à la fin de la législature, contre le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes ; il s'est abstenu sur le projet de loi Lisbonne, restrictif de la liberté de la presse, et a refusé d'autoriser les poursuites contre le général Boulanger.

DESLONGRAIS (ARMAND-PIERRE-FÉLIX ROCHERULLÉ), député de 1834 à 1848, représentant en 1848 et en 1849, né à Vire (Calvados), le 13 août 1796, mort à Paris, le 23 mai 1849, était fils d'un passementier. Négociant en vins, et membre du tribunal de commerce de Vire sous la Restauration, il fut, en raison de ses opinions libérales, nommé adjoint au maire de Vire à la révolution de Juillet, et, peu après, conseiller général du département. Réélu conseiller municipal et renoumé premier adjoint en 1831, il entra également au conseil général en 1833 comme représentant du canton de Vire, et fut élu député, le 1^{er} février 1834, dans le 6^e collège électoral du Calvados (Vire), par 150 voix sur 297 votants et 442 inscrits, contre 145 voix à M. G. de Pontécoulant, en remplacement de M. Lenouvel, démissionnaire. Il avait été élu comme conservateur, et il vota quelque temps dans ce sens, mais il ne tarda pas à passer à l'opposition de gauche. En souvenir de cette première élection, un biographe de 1848 disait de lui : « Tout le monde se rappelle l'avoir vu à cette époque : il avait de commun avec l'empereur Napoléon une redingote usée, de nuance grise ; mais il se rapprochait entièrement de ses concitoyens, les habitants de l'excellente ville de Vire, par la forme peu prétentieuse de son vieux feutre. Le temps a quelque peu transformé ces accessoires, mais la figure du maire-neustrien n'a guère changé. Aux derniers jours de l'ancien gouvernement, il semblait que sa place eût dû être plutôt en plein et franche gauche que dans les régions brumeuses du centre. »

M. Deslongrais siégea sans interruption à la Chambre jusqu'à la fin du gouvernement de juillet, ayant été successivement réélu : le 21 juin 1834, par 190 voix sur 280 votants et 437 inscrits, contre 82 voix à M. Dubourg ; le 4 novembre 1837, par 245 voix sur 323 votants et 520 inscrits ; le 2 mars 1839, par 258 voix sur 315 votants et 525 inscrits ; le 9 juillet 1842, par 260 voix sur 513 votants et 576 inscrits, contre 250 voix à M. de Pontécoulant ; le 1^{er} août 1846, par 428 voix sur 699 votants et 762 inscrits contre 266 voix à M. de Pontécoulant. Il vota notamment contre l'indemnité Pritchard, contre les députés fonctionnaires, contre la corruption politique, contre l'établissement des chemins de fer, et pour la proposition Vivien sur les annonces judiciaires. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant du Calvados à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 12, par 100,594 voix (les chiffres des votants et des inscrits ne figurent pas au procès-verbal). Il prit d'abord place à gauche, puis devint ensuite complètement conservateur monarchiste. Il fit partie du comité des finances et vota : pour la

bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le décret sur les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, contre la réduction de l'impôt du sel, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la haute cour, contre l'amnistie générale, pour l'interdiction des clubs.

Réélu par le Calvados à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 7^e sur 10, avec 59,620 voix sur 86,996 votants et 137,861 inscrits, il mourut dix jours après son élection.

DESLOYE (MARIE-LOUIS-EMILE), député de 1876 à 1877, né à Plancher-Bas (Haute-Saône), le 8 juillet 1836, était fils d'un ancien juge de paix; il fut élève de l'école des Chartes, et s'établit fabricant de papier. Maire de Plancher-Bas, conseiller général de la Haute-Saône pour le canton de Champagny, il se présenta aux élections générales du 20 février 1876, dans la 1^{re} circonscription de Lure, comme candidat constitutionnel conservateur. Elu par 7,838 voix sur 14,911 votants et 18,584 inscrits contre 6,985 voix à M. Hérisson, ancien représentant, il vota contre l'amnistie pleine et entière, contre la proposition Gatineau, et soutint le ministère de Broglie. Mais, après la dissolution de la Chambre, il échoua dans la même circonscription, aux élections du 14 octobre 1877, avec 6,927 voix contre 9,394 à l'élu, M. Baihaut. M. Desloye ne s'est plus représenté depuis.

DESLYONS (MILLES-VAAST-EDOUARD), BARON DE MONCHAUX, député de 1815 à 1816, né à Arras (Pas-de-Calais), le 1^{er} octobre 1760, mort à Saint-Omer (Pas-de-Calais), le 27 avril 1817, avait suivi la carrière des armes, et était colonel et conseiller général, lorsque le collège de département du Pas-de-Calais l'élut député, le 22 août 1815, par 251 voix sur 398 votants et 508 inscrits. Ce fut un des membres obscurs de la majorité de la Chambre introuvable; il ne fit pas partie d'autres législatures. Le 17 juillet 1816, il fut promu au grade de maréchal de camp; il mourut moins d'un an après.

DESMARET (PIERRE-MARIE, CHEVALIER), représentant aux Cent-Jours, né à Compiègne (Oise), le 11 mars 1764, mort à Paris, le 24 avril 1832, avait servi dans l'administration de la police sous l'Empire, et avait été créé chevalier de l'Empire le 10 avril 1811. Il était chef de division à la police générale, lorsqu'il fut élu, le 9 mai 1815, représentant de l'arrondissement de Compiègne à la Chambre des Cent-Jours, par 31 voix sur 53 votants. La chute de l'Empire le rendit à la vie privée.

DESMAROUX DE GAULMIN (GILBERT-DÉSIRAT, BARON), représentant en 1849, député de 1852 à 1870, né à Montmarault (Allier), le 11 février 1815, mort à Saint-Géraud-le-Puy (Allier), le 19 août 1885, fut élève de l'École polytechnique, puis se fit recevoir docteur en droit. Il se fita dans ses propriétés de Saint-Géraud-le-Puy, devint maire de la localité, et conseiller général de l'Allier pour le canton de Varennes. Il présida ce conseil de 1860 à 1870). Le 8 juillet 1849, en remplacement de Ledru-Rollin, qui avait opté pour le Var, il fut élu représentant de l'Allier à l'Assemblée législative, par 12,968 voix sur 31,052 votants et 90,200 inscrits, contre MM. Gallay, socialiste, 12,909 voix, et Tourret, ancien ministre, 4,442. Il soutint la politique du prince-président, vota pour les crédits

de l'expédition romaine, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, et, après le coup d'Etat de décembre 1851, fit partie de la Commission consultative chargée provisoirement du pouvoir législatif. Aux élections du 29 février 1852, candidat officiel au Corps législatif dans la 2^e circonscription de l'Allier, il fut élu, par 25,937 voix sur 27,079 votants et 44,063 inscrits, et fut successivement réélu : le 22 juin 1857, par 18,948 voix sur 19,091 votants et 32,864 inscrits; le 1^{er} juin 1863, par 20,266 voix sur 22,089 votants et 32,308 inscrits, contre 1,190 voix à M. Gallay, candidat de l'opposition, et 552 à M. A. Picard; le 24 mai 1869, par 15,212 voix sur 24,751 votants et 35,199 inscrits, contre 9,489 voix à M. Cornil, candidat de l'opposition. Dans ces différentes législatures, il fit partie de la majorité dynastique, et fut souvent membre de la commission du budget; il vota (juillet 1870) la déclaration de guerre à la Prusse. L'empereur lui avait accordé le titre de baron, le 25 décembre 1869. Rendu à la vie privée à la révolution du 4 septembre, il tenta de rentrer dans la vie politique aux élections du 20 février 1876; mais il échoua dans l'arrondissement de la Palisse, avec 5,751 voix contre 9,194 données à l'élu, M. Cornil, et 2,087 à M. Gallay, candidat radical. Officier de la Légion d'honneur (1863), commandeur de la promotion du 14 août 1869.

DESMARS (JOSEPH-MARIE), représentant en 1848 et en 1849, député de 1852 à 1857, né à Savenay (Loire-Inférieure), le 4 février 1812, mort à Nantes (Loire-Inférieure) le 24 août 1857, fut reçu avocat en 1835, et se fit inscrire au barreau de Savenay. Elu commandant de la garde nationale de Savenay l'année suivante, il devint, en 1845, conseiller municipal et conseiller d'arrondissement, et, en 1847, conseiller général du canton de Savenay; il était en même temps juge de paix et juge suppléant au tribunal civil; il se démit de ces fonctions après son élection, le 23 avril 1848, comme représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée constituante, le 9 sur 13, par 77,242 voix sur 124,699 votants et 153,494 inscrits. Il siégea parmi les républicains modérés qui suivaient le général Cavaignac, fit partie du comité de l'Algérie, et, après l'élection de L.-Napoléon à la présidence de la République, se rapprocha de la politique présidentielle. Il se prononça pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour la loi sur les attroupements, pour le décret sur les clubs, contre la proposition Proudhon, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière (affaire du 15 mai), contre les poursuites contre Caussidière (affaire du 23 juin), contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, pour la réduction de l'impôt du sel, contre l'amnistie générale, pour l'ordre du jour Oudinot, pour l'interdiction des clubs, contre l'amnistie des transportés, pour le blâme de la dépêche Léon Faucher, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu par le même département à l'Assemblée législative, le 13 mai 1849, le 3^e sur 11, avec 71,038 voix sur 148,353 inscrits, il appuya la politique de l'Elysée, devint après le coup d'Etat de décembre 1851, candidat officiel dans la 3^e circonscription de la Loire-Inférieure, aux élections du 29 février 1852, et fut élu député au Corps législatif par 11,723 voix sur 21,678 votants et 35,726 inscrits, contre 9,894 voix à M. de la Rochette, candidat de l'opposition légitimiste. M. Desmars siégea dans la majorité dynastique, et fut réélu, le

22 juin 1857, par 21,733 voix sur 21,787 votants et 31,708 inscrits. Il mourut deux mois après les élections.

DESMAZES (JOSEPH-GUSTAVE), sénateur de 1876 à 1882, né à Saint-Pierre (Martinique) le 16 novembre 1806, mort à Paris le 22 septembre 1882, entra en 1822 dans le corps du commissariat de la marine. Il fut nommé commissaire-adjoint en 1847, ordonnateur (25 mai 1853), gouverneur par intérim successivement à la Martinique, à la Guyane, à la Réunion et à la Guadeloupe. Retraité comme commissaire-général en 1870, il devint conseiller municipal à Fort-de-France, et président du conseil général de la Martinique, où il représentait le canton du Mouillage. Le 27 février 1876, il fut élu sénateur de la Martinique par 36 voix sur 44 votants, contre M. Huc, républicain, 5 voix, et l'amiral de Gueydon, 2 voix. Il siégea à la gauche républicaine, refusa la dissolution de la Chambre demandée par le ministère de Broglie-Lourtau (1877), et soutint les ministères républicains qui suivirent. Il fut réélu, dans la même colonie, au renouvellement triennal du 5 janvier 1879, par 37 voix sur 43 votants, et reprit sa place parmi les membres républicains de la Chambre haute. Chevalier de la Légion d'honneur en 1848, officier (18 septembre 1860), commandeur (4 janvier 1870).

DESMAZIÈRES (THOMAS-MARIE-GABRIEL), député en 1789, au Conseil des Anciens, et de l'an VIII à l'an XI, né à Beaulieu (Mayenne) le 5 novembre 1743, mort à Angers (Maine-et-Loire) le 27 juillet 1818, était fils et petit-fils de juges sénéchaux du comté de Vihiers. Il entra aussi dans l'administration judiciaire, et fut nommé, en 1761, conseiller au présidial d'Angers. L'académie de cette ville l'admit au nombre de ses membres, en 1779, en remplacement de l'abbé Cottille; son discours de réception traitait *Des avantages qu'un magistrat peut retirer pour son état de l'étude de la philosophie et des belles-lettres*. Il joignit successivement à ses précédentes fonctions celles de chancelier de l'académie, d'administrateur de l'hôpital général, de vice-maire, de membre puis de procureur syndic pour le tiers-état à l'assemblée provinciale d'Anjou, enfin de capitaine des chasses de l'évêché d'Angers pour la baronnie de Chalennes. Le 20 mars 1789, il fut élu député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée d'Anjou, et siégea, sans se faire remarquer, dans la majorité de cette assemblée. Après la session, il entra au conseil général de Maine-et-Loire (1791), puis fut élu (7 septembre 1792) juré près la haute cour nationale, et envoyé, dès les débuts de la guerre de Vendée (13 mars 1793), comme commissaire dans le district de Cholet. Président du tribunal de district de Vihiers (18 septembre 1793), il fut réélu haut juré le 22 vendémiaire an IV, et, l'année suivante, devint président de l'administration municipale à Chanzeaux. Le département de Maine-et-Loire l'envoya siéger au Conseil des Anciens, le 22 germinal an V, par 223 voix sur 236 votants et 256 inscrits; il fut nommé secrétaire de l'Assemblée le 1^{er} brumaire an VI; fit approuver (11 floréal) une résolution accordant une pension à la veuve Mallard, nourrice de Louis XVI; fit voter (6 prairial) un dégrèvement de contributions pour les départements des Deux-Sèvres, de Maine-et-Loire, de la Loire-Inférieure et de la Vendée. M. Desmazières prêta au coup d'Etat de brumaire le concours qu'il avait donné aux

régimes précédents, et fut choisi par le Sénat conservateur comme député de Maine-et-Loire au nouveau Corps législatif (4 nivôse an VIII). Il y siégea jusqu'en l'an XI, et fut alors nommé juge au tribunal d'appel d'Angers. Membre de la Légion d'honneur (14 brumaire an XIII), créé chevalier de l'Empire (5 août 1809), il fut enfin élevé aux fonctions de président de chambre à la cour d'Angers (2 avril 1811).

DESMAZIÈRES (THOMAS-LOUIS), représentant aux Cent-Jours, député de 1830 à 1831, sénateur du second Empire, fils du précédent, né à Angers (Maine-et-Loire) le 16 février 1776, mort à Paris le 16 mars 1855, fut élevé au collège de Vendôme, et grâce à l'appui de Talleyrand, ami de sa famille, débuta dans la carrière diplomatique en qualité de secrétaire de légation près la République batave (8 fructidor an VI). Il occupa ce poste jusqu'au 22 septembre 1805, fut nommé (13 mars 1806) juge au tribunal civil d'Angers, puis (3 janvier 1812) président de ce tribunal. Conseiller municipal d'Angers (30 décembre 1814), il fut élu, le 16 mai 1815, par le collège de département de Maine-et-Loire représentant à la Chambre des Cent-Jours, avec 81 voix sur 128 votants et 283 inscrits. Conseiller général du canton de Thouaré depuis 1830, et plusieurs fois président de ce conseil, il se présenta le 19 juillet de la même année dans le collège de département de Maine-et-Loire, où il échoua avec 151 voix sur 354 votants. Mais le 28 octobre suivant, le même collège l'élut député par 619 voix sur 877 votants et 1,599 inscrits. Trois mois après (15 janvier 1831), il donna sa démission de député, et ne se représenta plus. Il refusa, en 1845, la pairie que lui offrait le ministre Guizot. Profondément monarchiste, il accueillit favorablement le coup d'Etat du 2 décembre 1851, fut admis à la retraite comme magistrat le 23 octobre 1852, et nommé sénateur le 31 décembre suivant. Il siégea dans la majorité dynastique. Chevalier de la Légion d'honneur (3 septembre 1831), officier (9 janvier 1841), commandeur (4 mai 1845). Il a publié: *Mémoire sur les chemins de fer, lu au Conseil général le 2 septembre 1845*; — *Discussion du projet concernant le notariat*; — *Opinion de M. le premier président*.

DESMOLIN (JEAN-BAPTISTE), député aux Cinq-Cents, né à Lectoure (Gers) le 30 janvier 1751, mort à Agen (Lot-et-Garonne) le 14 décembre 1848, était avocat à Lectoure, lorsqu'il fut élu, le 21 vendémiaire an IV, député du Gers au Conseil des Cinq-Cents, par 164 voix sur 299 votants. Il déposa (7 frimaire an IV) au projet de loi sur le remplacement des tribunaux et des administrations; fit un long discours (29 pluviôse) sur l'arbitrage forcé et sur les tribunaux de famille; lut un projet (6 floréal) sur le droit de successibilité des enfants naturels (ajourné); fit une motion (7 messidor) sur le rachat des baux à moitié fruits ou autre proportion (renvoyé à une commission); défendit (11 fructidor) une proposition d'amnistie pour délits relatifs à la révolution; présenta (24 brumaire an V) une motion d'ordre sous forme de message au Directoire, l'invitant à prendre des mesures promptes et efficaces pour que les militaires estropiés n'aillent pas mendier, et pour assurer à chacun une subsistance honnête par les seuls secours de l'Etat (adopté). Il fut élu secrétaire du Conseil, le 1^{er} ventôse an V; fut nommé rapporteur (16 germinal) d'un projet de résolution tendant à mettre à la

disposition du ministre de la marine cent mille francs pour secourir les citoyens déportés en France, par ordre de l'assemblée coloniale de l'île de France, et à autoriser le Directoire à faire rentrer ces citoyens dans la jouissance de leurs biens sequestrés par ordre de ladite assemblée (rejeté); présenta (14 floréal) un rapport sur les lois inconstitutionnelles, et rendit compte des idées de la commission à cet égard; lut un nouveau rapport (21 vendémiaire an VI) sur les secours à accorder aux militaires blessés (ajourné); combattit (22 brumaire) une motion en faveur des enfants naturels; demanda (6 messidor) qu'il fut accordé une pension alimentaire aux enfants nés hors mariage (ajourné); fit voter (28 pluviôse an VII) qu'il ne serait fait aucune retenue sur les pensions accordées aux défenseurs de la patrie; et fut réélu secrétaire du Conseil, le 1^{er} germinal an VII.

Partisan du coup d'État de brumaire, il fut nommé, par le nouveau gouvernement, président du tribunal civil de Lectoure (4 prairial an VIII); l'empereur l'appela (24 avril 1811) aux fonctions de conseiller à la cour impériale d'Agen; il attendit à ce poste l'heure de la retraite, et mourut à un âge très avancé.

DESMOLLES (CHARLES-LÉON DE VERDEMAN), représentant en 1848 et député de 1852 à 1857, né à Saint-Germain-des-Calbertes (Lozère), le 30 janvier 1805, mort le 12 décembre 1868, était le petit-fils d'un avocat au parlement de Toulouse. Propriétaire-agronome à Langogne, il fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Lozère à l'Assemblée constituante, le 2^e sur 4, par 10,985 voix sur 32,651 votants et 38,369 inscrits. Il siégea à la droite légitimiste, fit partie du comité de l'administration départementale et communale, et vota : pour la loi sur les attroupements, pour le décret sur les clubs, pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'amendement Grévy sur la présidence, contre le droit au travail, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, pour le renvoi des accusés du 15 mai devant la Haute-Cour, pour l'ordre du jour Oudinot, pour l'interdiction des clubs; absent par congé depuis le 15 avril. A la fin de la session, il s'était rallié à la politique du prince-président. Non réélu à l'Assemblée législative, il entra au Corps législatif à une élection partielle, le 26 septembre 1852, en remplacement de M. Renouard, démissionnaire pour cause d'incompatibilité; l'unique circonscription de la Lozère lui donna, comme candidat officiel, 21,028 voix sur 21,268 votants et 40,092 inscrits. Il siégea dans la majorité monarchique. A la fin de la législature, lors de la demande des douze millions et demi nécessaires à l'achèvement du boulevard Sébastopol, M. Desmolles soutint que la France ne devait pas payer les embellissements de Paris, et qu'il y avait danger à attirer dans une seule ville les ouvriers des campagnes. Aux élections du 22 juin 1857, il échoua avec 8,314 voix contre 18,562 données à l'élu, M. de Chambrun, candidat indépendant, et rentra dans la vie privée.

DESMONS (FRÉDÉRIC), député depuis 1881, né à Brignon (Gard), le 14 octobre 1832, reçu docteur de la Faculté protestante de Strasbourg en 1856, fut nommé pasteur à Saint-Geniès et président du consistoire de Saint-Chartes: il fut aussi membre du Grand Orient

de France. Candidat à la députation, en mars 1878, à Alais, dans une élection partielle, il se désista, après le premier tour de scrutin, en faveur de M. Favand, autre candidat républicain, qui avait obtenu plus de voix que lui. M. Favand étant mort, M. Desmons, qui était conseiller général du canton de Vézénobres, se présenta pour le remplacer dans la 1^{re} circonscription d'Alais, et fut élu avec 8,222 voix sur 12,515 votants et 18,745 inscrits, contre 3,998 voix à M. Malzac. Il siégea à l'extrême-gauche, et, aux élections générales qui eurent lieu trois mois après, il fut réélu, au second tour de scrutin (4 septembre 1881), par 7,708 voix sur 8,081 votants et 18,604 inscrits. Il reprit sa place à l'extrême-gauche, fit partie de plusieurs commissions, prit la parole sur l'organisation de l'enseignement primaire, et vota pour la suppression de l'ambassade du Vatican.

Porté, aux élections du 18 octobre 1885 sur la liste radicale du Gard, il fut élu, au second tour de scrutin, par 58,137 voix sur 110,923 votants et 133,886 inscrits; il parla sur la réorganisation de l'armée, vota pour l'expulsion des princes, pour la révision de la Constitution (proposition Barodet), pour l'élection du Sénat au suffrage universel, et contribua à la chute du cabinet J. Ferry. A la fin de la législature, il s'est prononcé : pour le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger; il s'est abstenu sur les poursuites contre trois députés, membres de la Ligue des patriotes. On a de lui : *Essai historique sur le mormonisme* (1856); *Réponse à la lettre de l'évêque de Nîmes aux protestants du Gard* (1859); etc.

DES MONTIERS DE MÉRINVILLE (RENÉ), député en 1789, né à Limoges (Haute-Vienne), le 1^{er} juillet 1742, mort à Versailles (Seine-et-Oise), le 12 novembre 1829, entra dans les ordres, devint aumônier de Marie-Antoinette, et fut nommé évêque de Dijon sur la présentation de la reine, dont il était alors le plus ancien aumônier. Le 7 avril 1789, il fut élu député du clergé aux États-Généraux par le bailliage de Dijon. A la séance du 6 août 1789, il déclara que le clergé était prêt à tous les sacrifices. Quatre jours après (10 août), il émit son opinion sur le remplacement des dîmes, et dit : « La postérité n'apprendra pas sans étonnement que l'Assemblée nationale a eu la force et le courage de supprimer en peu d'instants tout ce qui était évidemment contraire à la félicité publique. Si le sacrifice des dîmes pouvait encore y contribuer, le clergé se féliciterait de l'avoir consenti, mais cette question, sous bien des rapports, demande qu'on en fasse l'objet d'une discussion sérieuse et réfléchie. Si cependant l'assemblée juge qu'elle doit convertir les dîmes en une prestation pécuniaire qui ne serait pas sans danger, je demande qu'elle ne permette pas des remboursements partiels, qui nuiraient au remplacement, et que les capitaux qui en proviendraient soient placés en fonds de terre sans droits d'amortissement; car je pense qu'il est de l'intérêt de l'Etat, de celui de la religion, et même de celui de l'assemblée, que l'Eglise ne soit pas sans propriétés ».

Le 24 août, il prit part à la discussion sur la liberté de la presse : « Toute communication libre des pensées et des opinions, dit-il, est un des droits du citoyen; elle ne doit être restreinte que dans le cas où elle nuirait au droit d'au-

trui. » Il remit à l'assemblée sa démission d'évêque, le 19 juin 1790, mais entendit maintenir sa juridiction épiscopale dans son diocèse « jusqu'à la réponse du pape qui avait été consulté sur le projet de la nouvelle organisation du clergé » (rapport de Voïdel, du 26 novembre 1790). Le 5 juin 1792, M. Des Montiers de Mérinville donna définitivement au pape sa démission d'évêque. En 1802, le gouvernement consulaire le nomma administrateur de l'archevêché de Lyon au nom du cardinal Fesch, puis, en 1803, évêque de Chambéry et de Genève.

DES MONTIERS DE MÉRINVILLE (FRANÇOIS-LOUIS-AUGUSTIN, MARQUIS), pair de France, né au château de Fraisse (commune de Nouic, Haute-Vienne) le 28 août 1760, mort à Rouen (Seine-Inférieure) le 25 novembre 1834, suivit la carrière des armes, et parvint au grade de général de division (16 messidor an XII). Sous la Restauration, il fut conseiller général de la Haute-Vienne, et, le 5 novembre 1827, fut nommé pair de France par Charles X. Il siégea à la Chambre haute jusqu'à sa mort.

DESMORTIERS (LOUIS-HENRI), député de 1834 à 1837, et de 1839 à 1842, né à Morestais (Charente-Inférieure), le 5 novembre 1782, mort à une date inconnue, fut reçu avocat en 1805, et fit pendant un an du barreau de Paris; il devint, par la suite, président des tribunaux civils d'Arcis-sur-Aube, puis de Corbeil. Décoré de la Légion d'honneur en 1826, il fut nommé, peu avant la révolution de 1830, conseiller à la cour royale de Paris; le gouvernement de Louis-Philippe l'appela aux fonctions de procureur du roi près le tribunal de première instance de la Seine. Ce fut en cette qualité qu'il fit fermer les clubs des Saints-Simoniens, et qu'il fit rétablir à Clichy le culte catholique renversé par l'abbé Châtel. Officier de la Légion d'honneur en 1835, il fut élu, le 21 juin 1834, député du 3^e collège électoral de la Charente-Inférieure (Saint-Jean-d'Angely) par 142 voix sur 270 votants et 348 inscrits, contre 123 voix au député sortant, M. de Beausejour. Il siégea dans la majorité ministérielle, et il échoua, dans la même circonscription, aux élections du 4 novembre 1837, avec 149 voix contre 160 données à M. Renou de Ballou, élu. Il reprit son siège à la Chambre, le 2 mars 1839, élu par 254 voix sur 374 votants et 385 inscrits, et fut encore réélu, le 9 juillet 1842, par 223 voix sur 388 votants et 461 inscrits contre 111 voix à M. Lajonkaire, et 49 à M. Renou de Ballou; et le 1^{er} août 1846, par 298 voix sur 465 votants et 561 inscrits contre 219 voix à M. Roy de Loulay. Il soutint la politique ministérielle jusqu'à la révolution de février, et quitta à ce moment et pour toujours la vie politique.

DESMOULINS (BENOIT-CAMILLE), membre de la Convention, né à Guise (Aisne), le 2 mars 1760, exécuté à Paris le 5 avril 1794. Son père était lieutenant général au bailliage de Guise; sa mère Marie-Madeleine Godart, était de Wiège-et-Faty (Aisne). Desmoulin enfant était doué d'une mémoire prodigieuse. Ses parents obtinrent pour lui, par la protection de M. Vieville des Essarts, plus tard député à la Constituante, une bourse au collège Louis-le-Grand, où il se lia avec Maximilien Robespierre. L'étude de Rome et d'Athènes le rendit républicain. Les *Révolutions romaines* de Vertot

étaient son livre de chevet. Il fit son droit à Paris et prêta serment en 1785 comme avocat au parlement de Paris, mais, affecté d'une sorte de bégayement, il plaida peu et vécut obscur jusqu'à la Révolution. Il fit paraître, en 1788, *La Philosophie du Peuple français* dont quelques auteurs lui contestent la paternité, et, l'année suivante il composa (juin 1789) *La France Libre*. Ce dernier ouvrage contenait sur les trois ordres des aphorismes d'une hardiesse qui épouvanta les esprits les plus novateurs de l'époque. Pendant un mois, aucun libraire ne voulut publier ce violent réquisitoire contre l'ancien régime. Mais les événements qui allaient se précipiter firent une popularité immense à Desmoulin et préparèrent le succès de son livre.

La disgrâce de M. de Necker (11 juillet) avait consterné Paris, qui la regardait comme le signal de la famine et de la guerre civile. Desmoulin allait tous les jours à Versailles où il suivait assidûment les séances de l'Assemblée nationale. Le 12 juillet, il courut au Palais-Royal où la foule avait coutume de s'assembler pour s'entretenir de la situation; il monta sur une table, tira l'épée, montra un pistolet et une cocarde, et appela le peuple aux armes. Il a raconté lui-même cette scène dans son *Vieux Cordelier*. « Voici ma courte harangue que je n'oublie jamais :

« Citoyens, il n'y a pas un moment à perdre, « j'arrive de Versailles où M. Necker est ren- « voyé. Ce renvoi est le tocsin d'une Saint- « Barthélemy de patriotes. Ce soir, tous les « bataillons suisses et allemands sortiront du « Champ de Mars pour nous égorguer. Il ne « nous reste qu'une ressource, c'est de courir « aux armes et de prendre des cocardes pour « nous reconnaître. » Sur le champ la foule choisit le vert, couleur de l'espérance. Les rubans verts sont apportés et comme bientôt il n'en reste plus : « Les feuilles sont vertes, dit Desmoulin. » La foule arracha les feuilles des arbres dont elle se fit des cocardes, puis se répandit dans la ville pour préparer l'insurrection. Dans la nuit du 12 au 13, les citoyens prirent des armes chez des arquebusiers. Desmoulin, à la tête du peuple, entra aux Invalides, et choisit pour lui-même un fusil armé d'une bayonnette et deux pistolets. Le lendemain, la Bastille était prise. Ces événements avaient mis Desmoulin en vue; *La France Libre* fut publiée. Vainement le Parlement de Toulouse la condamna au feu; elle eut plusieurs éditions en moins de deux mois. Desmoulin fit paraître ensuite le *Discours de la Lanterne aux Parisiens*.

La réputation de Desmoulin le fit rechercher par les députés influents. Il fut pendant quelques semaines secrétaire de Mirabeau et lui prépara ses motions. Le 23 septembre 1789, parut le premier numéro de ses *Révolutions de France et de Brabant*, pamphlet périodique qui fit une guerre audacieuse au clergé, à la noblesse et à la monarchie. Il attaqua aussi l'Assemblée à l'occasion du vote qui n'accordait le droit de suffrage qu'aux citoyens possédant au moins un marc d'argent, (Le marc d'argent valait 8 écus de six livres et 6 dixièmes) : « Jeu Jacques-Rousseau, écrivait-il, Corneille, Mably n'auraient pas été éligibles... Vous venez de reléguer Jésus-Christ parmi la canaille. » Il fut admis aux Cordeliers sous la présidence de Danton en février 1790. Le 29 décembre de la même année, il épousa Lucile Duplessis, fille du premier commis du contrôle général des finances, et, le 6 juillet 1792, il lui naquit un fils qu'il appela Horace, et qu'il fit inscrire, sans